

Cambriolages : protéger son domicile

Quelques gestes simples suffisent à mieux protéger son domicile face aux cambriolages.

Nos conseils

Fermez portes et fenêtres, y compris des pièces annexes (caves, garages, etc.) et même lorsque vous êtes chez vous

- Mettez vos valeurs à l'abri
- Simulez une présence lumière, radio et un peu de désordre...
- Choisissez du matériel résistant
- Protégez vos baies vitrées et fenêtres, en posant des verrous
- Installez des détecteurs de mouvement sur toutes les façades qui enclenchent un éclairage

- Faites poser au minimum une rosace sur le cylindre de votre porte, c'est une solution peu coûteuse
- Transmettez rapidement toutes les informations utiles à la police (117)

La cible

Peu importe le mode opératoire, que ce soit par effraction ou par introduction clandestine, les cambrioleur·euse·s déterminent leurs cibles rapidement.

- L'habitation donne-t-elle l'impression d'être occupée ?
- Est-ce que les voies d'introduction sont cachées des passants ?
- Y a-t-il des signes de système d'alarme ?
- Y a-t-il des signes de négligence ou d'usure (portes, fenêtres, serrures de mauvaise qualité, ouvertes ou nécessitant des réparations) ?

Les cambrioleur·euse·s recherchent la facilité, la rapidité et la discrétion. Les possibilités de fuite (transports publics, grands axes, voies de communications) jouent également un rôle important.

Les conseils visent à dissuader les cambrioleur·euse·s. Si le risque zéro n'existe pas, vous pouvez le réduire par des réflexes simples et sans forcément recourir à des moyens sophistiqués ou onéreux tels que la vidéosurveillance ou les alarmes

électroniques. L'objectif étant de décourager les auteur·e·s et de les dissuader d'agir.

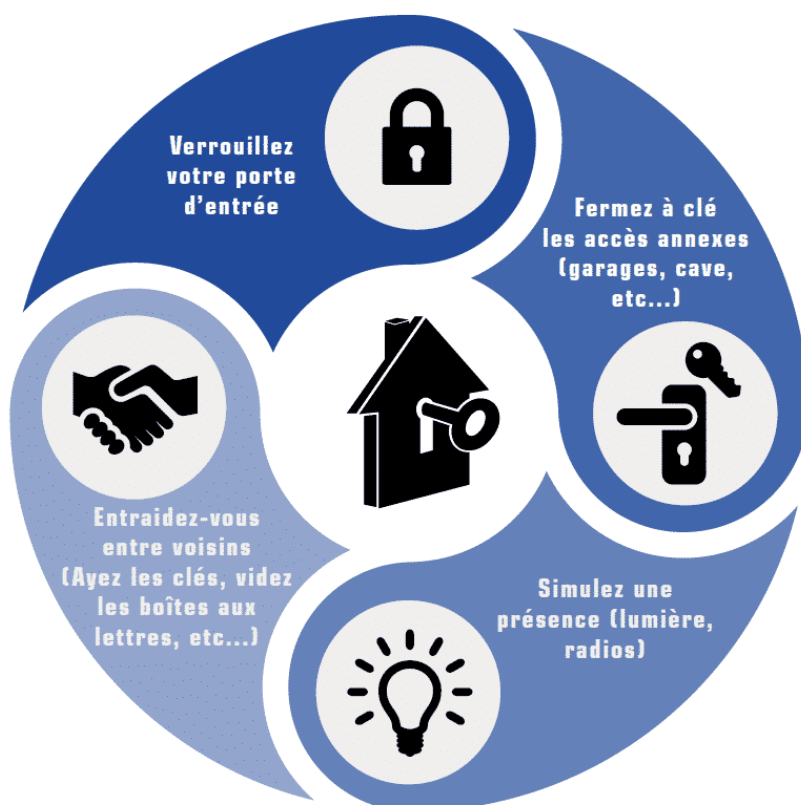
Hierarchiser les moyens de protection

Il existe trois échelons de protection contre les cambriolages. Il est important de mettre en place avant tout des mesures organisationnelles, puis mécaniques et enfin, si besoin, électroniques. Cette pyramide des moyens tient également compte des aspects économiques.

1) Mesures organisationnelles (les plus simples)

Par exemple : n'oubliez pas de mettre vos valeurs à l'abri. Elles doivent être hors du parcours habituel des voleur·euse·s (chambre à coucher, salle de bains, salon).

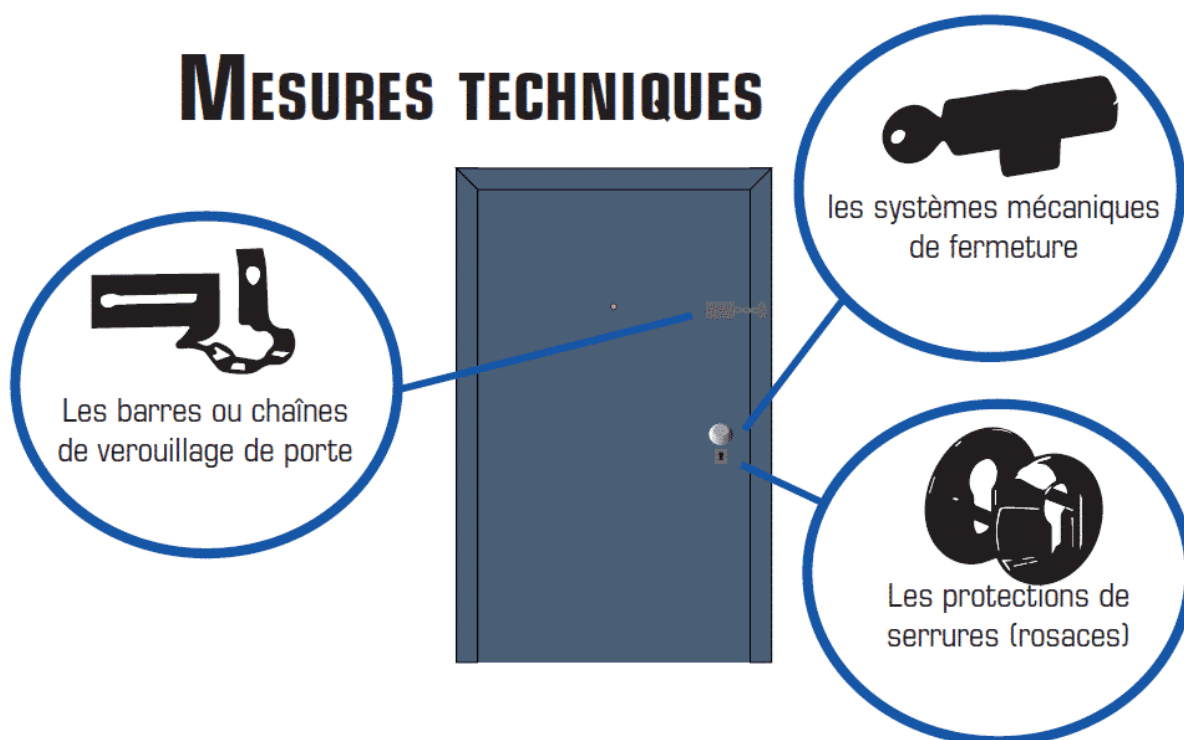
Mesures organisationnelles



2) Mesures mécaniques entravant l'accès aux propriétés

Les cambrioleur·euse·s réalisent leurs forfaits en quelques minutes. Si elles et ils constatent que plus de temps leur est nécessaire, alors elles et ils y renonceront.

MESURES TECHNIQUES



3) Mesures électroniques

Les alarmes électroniques par exemple, dans le canton de Vaud, supposent que leur propriétaire dispose des moyens permettant de répondre à l'obligation réglementaire de la « levée du doute ». En d'autres termes, avant que la police n'intervienne, une personne (le·a locataire/propriétaire ou une centrale professionnelle) doit avoir vérifié que l'avertisseur s'est enclenché à bon escient.

En résumé, pour se protéger, il n'est pas nécessaire de transformer sa maison en bunker, mais il faut mettre en place quelques mesures élémentaires.

Conseils en cas d'absence prolongée

L'absence des occupant·e·s d'un domicile ne faisant souvent aucun doute, les voleur·euse·s en profitent pour s'introduire dans celui-ci avec la garantie de ne pas être interrompu·e·s. Toutefois, plusieurs mesures de précaution peuvent permettre d'éviter les mauvaises surprises au retour :

- Mettez vos valeurs à l'abri ! Bijoux, papiers et argent peuvent être mis dans un coffre. Sauvez vos fichiers sur un disque dur ou un cloud et installez des codes d'accès sur vos ordinateurs et tablettes.
- Simulez une présence ! Le but est de décourager les cambrioleur·euse·s en leur faisant croire que vous êtes présent·e. Laissez du désordre autour de

la maison ; outils dans le jardin, voiture mal parquée, chaussures sur le pas de porte. Pour les voyages de courte durée, laisser une lampe ou la radio sur une minuterie.

- Faites relever votre courrier ! Avisez un·e voisin·e de confiance. Elles et ils seront d'autant plus attentif·ve·s quant à la surveillance de votre domicile.
- **Ne signalez pas votre absence sur les réseaux sociaux !**
- Sur la route des vacances, ne laissez pas votre véhicule sans surveillance sur une aire d'autoroute, ou un site touristique.

L'analyse sécuritaire

L'analyse sécuritaire a pour but de vous proposer des solutions afin d'améliorer la sécurité de votre logement. La visite d'un·e agent·e de police expérimenté·e permet d'évaluer la situation sécuritaire des locaux. Ce service est gratuit et accessible tant aux privé·e·s qu'aux entreprises. En 2020, malgré le fait que de nombreuses activités ont tourné au ralenti, 117 analyses sécuritaires ont tout de même été réalisées dans le canton de Vaud.

Vous voulez des informations ou prendre rendez-vous avec nos spécialistes : contactez nos [chargés de prévention criminalité](#).